

Chers parents,

Pour faire suite à la publication des tarifs de droits d'examens pour la session 2022, les parents doivent régler les montants figurant sur les factures accessibles sur le lien « [espace famille](#) »

directement auprès de la caisse du CPF

du mardi 7 décembre au jeudi 9 décembre 2021 de 8h00 à 15h00

en fresh dollars uniquement.

Il faut prévoir le montant exact, le CPF ne dispose pas de petites coupures en dollars pour vous rendre la monnaie.

La direction du CPF